

L'Arménie et son génocide : la renaissance par la reconnaissance ?

L'Arménie, c'est la mémoire entêtante d'un génocide commis en 1915 sur son propre sol par une Turquie ottomane qui vivait ses derniers mois. C'est aussi la mémoire brouillée d'un pays aussi tangible et aussi mythique que le fut le Yiddishland, ce « pays juif » dont, quinze ans plus tard, les pointillés seraient rayés de la carte par la barbarie nazie.

La comparaison entre les destinées du judaïsme est-européen et des Arméniens n'est pas fortuite. Les itinéraires historiques des deux peuples sont certes très différents. Le Yiddishland était le légataire d'une longue histoire de migrations qui, parties du Rhin et de la mer Noire, avaient abouti, sous la couronne d'une Pologne alors à son apogée, à la cristallisation d'un « pays juif » inextricablement mêlé aux campagnes polonaises, biélorusses, ukrainiennes et lituaniennes. Un « pays » dans lequel les Juifs furent rarement majoritaires mais où ils marquèrent l'espace de leur langue et de leur religion.

L'Arménie, elle, était la lointaine héritière d'un peuple qui avait longtemps exercé son hégémonie sur l'est de la Turquie actuelle, avant d'être bousculé et profondément déstructuré. D'une part, par le conflit entre Byzance et les monarchies islamiques. D'autre part, par les migrations turques et kurdes qui allaient définitivement marginaliser la structure hellénique de l'Asie Mineure. À la fin du XIX^e siècle, l'Arménie n'était plus exclusivement peuplée d'Arméniens. Par ailleurs, les Arméniens s'étaient largement repliés dans les

montagnes, tandis que les vallées voyaient leur démographie transformée par la lente arrivée des Kurdes. À la veille du génocide, les Arméniens constituaient quasiment une nation « sans territoire », dont l'identité reposait essentiellement sur une langue originale et sur une confession chrétienne qui lui appartenait en propre.

En dépit d'une réputation passablement exécrationnelle et largement répandue chez ses anciens sujets non turcs (Arabes musulmans et chrétiens, Grecs, Serbes, Bulgares, Albanais, Assyro-Chaldéens, Juifs et Arméniens), la Sublime Porte se distinguera longtemps par une certaine forme de tolérance religieuse, incarnée par le système du « millet » (« nation »). À maints égards, ce système éminemment féodal rappelait celui qui allait longtemps régir les rapports entre la couronne polonaise et un judaïsme bénéficiant d'une large autonomie en matière linguistique, religieuse et judiciaire. Par le « millet », l'Empire ottoman, bien qu'attaché à la prééminence de la religion islamique, conférait une autonomie presque absolue à ses sujets non musulmans, certes forcés de s'acquitter d'un impôt de minoritaires mais libres de gérer seuls leur vie religieuse.

À l'opposé des monarchies arabes qui avaient associé islamisation et arabisation des peuples conquis (bien que maintenus dans leurs droits, les chrétiens du Moyen-Orient arabe furent progressivement arabisés), la Sublime Porte ne fut jamais en mesure d'envisager une politique de turquisation, tout simplement parce que l'« ottomanisme » l'emportait sur l'identité linguistique. Si la langue populaire des Turcs était l'un ou l'autre dialecte turcomongol, la langue du pouvoir central et de la Cour était fortement marquée par le persan, quand elle ne se résumait pas à la langue persane tout court. Dès lors, comme le peuple serbe survécut en tant que nation autour d'une orthodoxie pratiquée en langue serbe, et tout comme le peuple grec survécut en tant que nation autour d'une orthodoxie pratiquée en langue grecque, le peuple arménien survécut en tant que nation autour de son propre culte pratiqué en langue arménienne. Par conséquent, même minorisés sur leur propre sol, les Arméniens n'en continuèrent pas moins à marquer l'Est anatolien de leur langue et de leur confession.

Ce « bel équilibre » fut évidemment mis à mal par les mutations sociales et économiques qui commençaient à toucher l'Europe et ses marges, ainsi que par le conflit croissant entre un Empire russe jaloux de son héritage byzantin et un Empire ottoman sur le déclin. Le lent pourrissement du régime ottoman aboutit à une série de réformes, les « tanzimat » (réorganisations), censées instaurer l'autonomie individuelle (en lieu et place de l'autonomie communautaire) et l'égalité de tous les citoyens de l'Empire, sans distinction de

religion ou de langue. Mais ces réformes firent long feu. Un mouvement modernisateur, « Ittihad ve Terraki » (Union et Progrès, plus connu sous le nom de « Jeunes-Turcs ») apparut alors, bien décidé à imposer les réformes, par le putsch militaire si nécessaire.

Le génocide arménien de 1915, épilogue d'une série de massacres qui avaient jalonné les deux décennies précédentes, fut perpétré par un régime détenu par des Jeunes-Turcs arrivés au pouvoir en 1908. Entretiens, leur « panottomanisme » civique et démocratique (avec toutes les ambiguïtés entre « république indivisible de citoyens » et nationalisme turc) avait progressivement cédé la place à un nationalisme turc déterminé et univoque, tandis que les Balkans échappaient peu à peu à l'Empire et donnaient naissance à de nouveaux États-nations. La difficile cristallisation d'une identité turque tiraillée entre vocation européenne, legs islamique et, dans une mesure nettement moindre, solidarité panturque (Azerbaïdjan et Asie centrale) fut accélérée par les prétentions de moins en moins voilées de la Russie sur l'Asie mineure et Istanbul. C'est dans ce contexte que survint la Première Guerre mondiale et que les Arméniens, en tant que communauté nationale sur le sol ottoman, furent définitivement perdus.

Aujourd'hui, l'Arménie se réduit à la petite république ex-soviétique organisée autour de la ville d'Erevan. Le conflit qui l'oppose depuis douze ans à la république (turcophone) ex-soviétique d'Azerbaïdjan autour de la région autonome du Haut-Karabakh s'est pour l'instant conclu par la victoire des Arméniens et un exode azéri. Cette guerre oubliée et cette victoire arménienne n'ont, semble-t-il, pas brouillé l'image qui domine lorsqu'il s'agit d'évoquer les Arméniens : celle d'un peuple majoritairement diasporique et dont l'identité s'est progressivement restructurée et affirmée autour d'un seul enjeu, la reconnaissance du génocide arménien par la République de Turquie. Celle-ci, née sur les décombres turcs de l'Empire ottoman et les cendres arméniennes, refuse d'assumer toute responsabilité pour un crime commis par un autre régime, tandis que le crime en question se voit refuser la qualification de génocide.

Ce refus de la Turquie républicaine s'explique par la crainte de se voir contrainte de payer des compensations, voire de devoir faire face à des revendications arméniennes portant sur la cession de territoires aujourd'hui turcs ou sur un « droit au retour ». Il s'explique aussi par l'adhésion d'une majorité de l'opinion et de la classe politique turques à l'idée d'une Turquie homogène. Cette idée est d'autant plus prégnante que la Turquie moderne est l'héritière de Mustapha Kemal, « Atatürk », sorti vainqueur en 1922, avec le soutien obligé d'anciens responsables ottomans du génocide, du conflit avec les

puissances occidentales engagées dans le démembrement des restes de l'empire, et que la revendication kurde se fait de plus en plus entendre.

Dans son combat contre toute reconnaissance du génocide, Ankara a trouvé un allié inattendu. Originellement proche des mouvements nationaux non musulmans (Arméniens, Arabes maronites, druzes, etc.) et, tout aussi originellement, marqué par la tragédie arménienne, le mouvement sioniste (et ensuite Israël) s'est progressivement rapproché de la république turque, avec qui elle est désormais engagée dans un partenariat stratégique, motivé, entre autres, par le conflit existentiel qui oppose l'État juif à la Palestine et au monde arabe. Ce soutien actif et sans failles au déni officiel turc (réitéré encore récemment par Shimon Pérès) suscite un malaise de plus en plus palpable dans les sphères académiques et intellectuelles israéliennes. En Turquie même, des voix commencent à s'élever en faveur d'une approche rationnelle et assumée de la tragédie arménienne. C'est à ce double débat que sont consacrées les pages de notre dossier, qui ne se veut pas exhaustif.

Pascal Fenaux